

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 15 Septembre 2026

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation : Mercredi 9 septembre 2026

Début de séance : 18h13

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur Philippe PROST.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; ANGONIN Emmanuel ; ARRIBAS Romuald ; ARTIGUES Damien ; BAILLY Hervé ; BARNOUX Laurent ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BOILLETOT Jean-Marc ; BONDIER Jean-Robert ; BOULANGER Patrice ; BOULMER Maryvonne ; BOZON Fabienne ; BRIDE Frédéric ; BRIDE Régis ; BROCHOIRE Myrtille ; BUCHOT Jean-Yves ; CHAMOUTON Philippe ; CHATOT Patrick ; COLIN Benoît ; CONTET Jocelyne ; COURBET Jean-Louis ; CRAUSAZ Lilia ; DALLOZ Jean-Charles ; DARADA Franck ; DELORME Carole ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOZ Hervé ; DUTHION Jean-Paul ; DUVERNOIS Jean-Baptiste ; FAVIER Jean-Louis ; GENAUDET Christine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GIROD Pascal ; GRILLET Dominique ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUILLOT Evelyne ; HALBOURG Bertrand ; HUGONNET Franck ; JAILLET Bernard ; JULLIARD Stéphane ; KERN Pierre-Antoine ; LAGARDE Chantal ; LAMBERT David ; LANIS Yves ; LIECHTI Gérald ; LOMBARDOT Béatrice ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MARQUES Patrick ; MELESI Gérald ; MICHAUD Christian ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MULLER Arno ; NICOLAT Nadine ; PAGET Jean-Marie ; PELCAR Catherine ; PERCIOT Philippe ; PERRIN Marie-Laure ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; PUPUNAT Philippe ; REFLOC'H Gwenael ; RENAUD Jean-Christophe ; RETORD Dominique ; REYDELLET Jean-Luc ; RODIA Christophe ; ROUX Jean ; ROUX Nathalie ; ROZE Thierry ; SAULNIER Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; SOZZI Virginie ; STEYAERT Frank ; THEVENOT Patrick ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle.

Délégués suppléants présents : BLASQUEZ Mickaël ; DUCHAMPLECHEVAL Serge ; FILLOD Philippe ; GOMES José Antonio ; JUHAN Christine.

Excusés ayant donné pouvoir : BANDERIER Dominique à MILLET Michel ; BENOIT Jérôme à ANDREY Patrick ; BORSKI Christine à GROSDIDIER Jean-Charles ; BOURGEOIS Josette à LAGARDE Chantal ; BOURGEOIS Rachel à ANGONIN Emmanuel ; CAPELLI Sophie à SAULNIER Nathalie ; CASSABOIS Yannick à BUCHOT Jean-Yves ; FREROT Robert à BRIDE Frédéric ; GUERIN Jean-Luc à GIROD Franck ; MORAND Nathalie à PERRIN Marie Laure ; MORISSEAU Gilles à PROST Philippe ; OMER Fabien à MOREL Alain ; PINTO Mélina à MARQUES Patrick ; PROST Romain à GERMAIN Christophe ; ROUSSEL Florian à FAVIER Jean-Louis.

Excusés : CORSETTI Patrice (représenté par BLASQUEZ Mickaël) ; MAITREPIERRE Lydie (représentée par JUHAN Christine) ; MARTELET Claudine ; MARTELET Florence ; MOREL-BAILLY Hélène ; RATIER Quentin ; RAVIER Pascal (représenté par FILLOD Philippe) ; RIDET Jérôme ; ROCHET Bruno (représenté par DUCHAMPLECHEVAL Serge) ; SILVA AGUIAR Joël ; VUITTON Antoine (représenté par GOMES José Antonio).

Absents : BOUILLIER Jean-Charles ; CHANUT Michel ; CIOE Bruno ; DE MERONA Dimitri ; FATON Patrice ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; LAMARD Philippe ; PARIS Robert ; PONSOT Pauline ; VIAL Jacques.

Secrétaire de séance : Jean-Paul DUTHION.

*Le quorum est atteint avec 81 délégués titulaires et 05 délégués suppléants présents pour 101 suffrages exprimés
15 pouvoirs ont été donnés, soit 16 absents pour ce conseil.*

1) CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Adoption du compte rendu du Conseil Communautaire d'installation

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le compte rendu de séance du Conseil Communautaire du 26 mai 2026.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **101 votants – 101 pour** - 0 contre - 0 abstention*

2) CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Compte rendu des délégations du Président

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Président.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **101 votants – 101 pour** - 0 contre - 0 abstention*

3) CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Compte rendu des délégations du Bureau

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Bureau.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **101 votants – 101 pour** - 0 contre - 0 abstention*

4) ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Délégations d'attributions du Bureau Communautaire

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE MODIFIER la délibération n°071-2026 du 14 avril 2026 et par conséquent ;

DE DÉLEGUER au Bureau Communautaire pour la durée du mandat les attributions suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la négociation et la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics de travaux, de fournitures et de services d'un montant minimum de 90 000€ HT, et maximum de 200 000€ HT ainsi que toute décision relative aux accords-cadres et aux marchés subséquents dans la limite de ce même seuil dès lors que les crédits sont inscrits au budget ;

Pour ces marchés, toutes les décisions liées font l'objet d'une délégation y compris les avenants, quel que soit le pourcentage d'augmentation du montant du contrat initial. Le marché – avenant compris- ne doit néanmoins pas dépasser le montant maximum de 200 000€ HT ;

- Prendre toute décision concernant la passation, la signature, l'exécution et la résiliation de toutes conventions et avenants à l'exclusion des conventions relevant de la délégation consentie au Président et :
 - o Représentant un engagement financier direct ou indirect compris entre 20 000€ HT et 100 000€ HT (montant cumulé sur la durée de la convention) pour la Communauté de communes dès lors que les crédits correspondants sont prévus au budget ;

- Ou portant sur des partenariats institutionnels ou techniques ne relevant pas de la compétence exclusive du conseil communautaire ;
- Décider des acquisitions et cessions de biens mobiliers et immobiliers dans la limite de 50 000€ dès lors que les crédits sont inscrits au budget ;
- Procéder à l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

DE PRÉCISER qu'il sera rendu compte de ces décisions à chacune des réunions du Conseil Communautaire.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **101 votants – 101 pour** - 0 contre – 0 abstention*

5) ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Rapport d'activités 2025

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE du compte-rendu d'activités de l'exercice 2025 de Terre d'Émeraude Communauté.

DE CHARGER Monsieur le Président de transmettre le présent compte rendu d'activités à Mesdames et Messieurs les Maires des Communes membres, en vue d'une information aux Conseils municipaux.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **101 votants – 101 exprimés – 0 contre – 0 abstention***

6) Transfert de biens immobiliers suite à fusion des anciennes communautés de communes Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le projet d'acte administratif, annexé aux présentes, constatant les transferts de biens immobiliers de la COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA SUD au profit de la COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTE, pour la totalité, en pleine propriété et à titre gratuit, chaque parcelle cédée étant évaluée à 100 euros pour les besoins de la publicité foncière,

D'APPROUVER le projet d'acte administratif, annexé aux présentes, constatant les transferts de biens immobiliers de la COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DES LACS au profit de la COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTE, pour la totalité, en pleine propriété et à titre gratuit, chaque parcelle cédée étant évaluée à 100 euros pour les besoins de la publicité foncière,

D'APPROUVER le projet d'acte administratif, annexé aux présentes, constatant les transferts de biens immobiliers de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VALOUS'AIN au profit de la COMMUNAUTE DE COMMUNES PETTE MONTAGNE et les transferts de biens immobiliers de la COMMUNAUTE DE COMMUNES PETITE MONTAGNE au profit de la COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTE, pour la totalité, en pleine propriété et à titre gratuit, chaque parcelle cédée étant évaluée à 100 euros pour les besoins de la publicité foncière,

D'APPROUVER le projet d'acte administratif, annexé aux présentes, constatant les transferts de biens immobiliers de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'ORGELET au profit de la COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTE, pour la totalité, en pleine propriété et à titre gratuit, chaque parcelle cédée étant évaluée à 100 euros pour les besoins de la publicité foncière,

4

DE CHARGER Monsieur le Président de la Communauté de communes de TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTE de certifier les actes administratifs à venir,

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 011.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette décision.

*La proposition est mise au vote
Résultats : **101 votants – 101 pour – 0 contre – 0 abstention***

**7) DOMAINES ET PATRIMOINE - Acquisition parcelle cadastrée section ZI n°188Pb
Lotissement les Remparts à Orgelet**

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'ACQUÉRIR auprès de la commune d'Orgelet la parcelle cadastrée section ZI n°188Pb, d'une superficie de 493 m², au prix de l'euro symbolique ;

D'ACCEPTER les conditions de la cession telles qu'approuvées par la commune d'Orgelet, notamment la réalisation du parking dans un délai de deux ans à compter de la signature de l'acte authentique ;

D'AUTORISER le Président à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette acquisition ;

DE DÉSIGNER l'étude de Maître KLEIN MAIRE pour la rédaction de l'acte étant précisé que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur ;

DE PRÉCISER que les crédits sont inscrits au chapitre 21.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **101 votants – 101 pour – 0 contre- 0 abstention***

8) PERSONNEL – CONVENTION STAGIAIRE BAFA

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le projet de convention.

DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre cette décision.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **101 votants – 101 pour – 0 contre - 0 abstention***

9) PERSONNEL – DEBAT 2026 PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC)

LE PRÉSIDENT EXPOSE :

5

L'article 4-III de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique (prise en application des dispositions de l'article 40 de la loi du 06 août 2019) a introduit une obligation de débat en matière de PSC à l'occasion du renouvellement des assemblées, et ce dans les 6 mois qui suivent le renouvellement général des assemblées.

Ce débat a pour objet de présenter les enjeux et le cadre de la protection sociale complémentaire.

Il s'agit d'un débat sans vote, qui doit informer sur les enjeux, les objectifs et les moyens à déployer pour répondre à l'obligation de participation.

LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC)

Il existe deux volets distincts dans la PSC

RISQUE SANTÉ

(Mutuelle)

Il vise à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident non pris en charge par la sécurité sociale

RISQUE PRÉVOYANCE

(Maintien de salaire)

Il vise à couvrir la perte de salaire ou de retraite liée à la maladie, à une incapacité, à une invalidité ou un décès

La loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ouvre la possibilité aux employeurs publics de participer financièrement aux garanties de protection sociale complémentaire souscrites par leurs agents. Dans la fonction publique territoriale, cette participation financière est actée par le décret n°2011-1174 du 8 novembre 2011.

Le décret prévoit deux dispositifs de participation aux contrats des agents publics :

- la labellisation : les contrats sont alors référencés par des organismes accrédités et souscrits individuellement par les agents.
- la convention de participation, qui se traduit par une mise en concurrence permettant de sélectionner une offre répondant aux besoins propres des agents et remplissant les conditions de solidarité prévues par la loi. L'offre de l'opérateur sélectionné sera proposée à l'adhésion individuelle et facultative des agents de la collectivité.

Les bénéficiaires de cette participation financière sont les fonctionnaires titulaires et stagiaires, les agents contractuels de droit public ainsi que les agents contractuels de droit privé (contrats aidés, apprentis, etc.).

UN ENJEU RH POUR LES COLLECTIVITÉS



6

La participation à la PSC est un outil d'attractivité et de fidélisation des agents territoriaux mais aussi un engagement collectif de santé publique.

LES OBLIGATIONS DES EMPLOYEURS



LA SITUATION ACTUELLE DE NOTRE COLLECTIVITÉ - au 31/07/2026

→ Pour le risque Santé

<u>Participation en santé depuis :</u>	1 ^{er} janvier 2026
<u>Montant de la participation :</u>	15 € par mois par agent
<u>Dispositif mis en place :</u>	adhésion facultative à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion du Jura. 3 niveaux de garanties différents La convention a été souscrite avec So Lyon Mutuelle jusqu'à 2030
	
<u>Taux d'adhésion :</u>	20 % soit 39 agents sur 195

7

→ Pour le risque Prévoyance

<u>Participation en santé depuis :</u>	1 ^{er} janvier 2026
<u>Montant de la participation :</u>	7 € par mois par agent
<u>Dispositif mis en place :</u>	adhésion facultative à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion du Jura. 8 niveaux de garanties différents La convention a été souscrite avec MGP Prévoyance jusqu'à 2030
	
<u>Taux d'adhésion :</u>	27,18 % soit 53 agents sur 195

NB : Pour l'année 2025, les agents qui avaient une assurance labellisée ont pu bénéficier de la participation

LES CHANGEMENTS À PRÉVOIR



Les employeurs territoriaux devront mettre en place, au plus tard au **1^{er} janvier 2029**, un contrat collectif à **adhésion obligatoire** couvrant les risques de prévoyance (incapacité temporaire de travail, invalidité, décès). Ce contrat devra respecter un socle de garanties minimales et prévoir une participation de l'employeur représentant **50 % de la cotisation individuelle de référence**.

S'agissant de la complémentaire santé, la loi maintient le principe d'une adhésion facultative tout en confirmant l'obligation de participation financière à hauteur de 15 €/mois/agent.

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue d'un débat sur la protection sociale complémentaire

18h35 : Constatant l'arrivée de Sandrine GAUTHIER-PACOURD

10) Fixation des durées d'amortissement des immobilisations et dérogation à la règle du prorata temporis – Référentiel budgétaire et comptable M57 - Budget Principal

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'ADOPTER pour les immobilisations acquises, à compter du 1^{er} janvier 2027, les durées d'amortissement détaillées ci-dessus pour le budget principal à comptabilité M57,

DE DÉROGER au calcul du prorata temporis pour l'ensemble des catégories de biens,

D'AMORTIR sur 1 an les biens de faible valeur d'un montant inférieur à 500 € TTC,

DE PRÉCISER que la collectivité décide d'amortir toutes les subventions ou participations versées à d'autres collectivités ou à des opérateurs privés sur 1 an pour les subventions ou participations d'un montant égal ou inférieur à 50 000 €, et sur 10 ans pour les subventions ou participations d'un montant supérieur à 50 000 €,

DE PRÉCISER que les biens mis à disposition s'amortiront par catégorie sur la même durée que les bien non mis à disposition,

DE PRÉCISER que pour les subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables, la durée d'amortissement est la même que le bien,

DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre les dispositions de cette délibération.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **102 votants – 102 pour – 0 contre – 0 abstention***

11) Définition des modalités de prise en charge des frais de réception

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le principe de la prise en charge par Terre d'Émeraude Communauté des frais de réception engagés dans le cadre de son activité institutionnelle, dès lors qu'ils présentent un intérêt communautaire et sont directement liés à l'exercice de ses compétences.

D'APPROUVER que peuvent notamment être prise en charge les dépenses concernées et relatives :

- aux réceptions organisées à l'occasion de réunions institutionnelles ou partenariales,
- aux inaugurations, visites officielles et cérémonies protocolaires,
- aux manifestations organisées ou coorganisées par Terre d'Émeraude Communauté,
- aux réunions de travail nécessitant une prestation de restauration ou de collation,
- à la cérémonie des vœux du Président,
- aux manifestations destinées à mettre à l'honneur les agents, les élus, les partenaires ou les bénévoles dans le cadre d'un événement institutionnel,
- aux prestations de restauration, de traiteur, aux boissons, denrées alimentaires, locations de matériel ou de vaisselle, décorations florales ainsi qu'aux cadeaux protocolaires,
- aux cadeaux de fin d'année.

D'APPROUVER que des cadeaux protocolaires puissent être offerts à l'occasion :

- d'échanges institutionnels,
- de cérémonies officielles,
- de distinctions honorifiques ou d'événements exceptionnels.

Leur valeur devra rester raisonnable et proportionnée à l'objet de la réception ou de l'événement concerné.

D'APPROUVER les conditions de prise en charge des dépenses, lesquelles devront :

- répondre à un intérêt public communautaire,
- présenter un caractère exceptionnel ou institutionnel,
- demeurer proportionnées à l'objet de la réception,
- être engagées dans la limite des crédits inscrits au budget,
- être accompagnées des pièces justificatives nécessaires, permettant d'identifier la nature de la réception, sa date, son objet et, lorsque cela est possible, les principaux participants ou organismes représentés.

9

DE DIRE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de Terre d'Émeraude Communauté, notamment aux comptes **6234 – Réceptions** et **6232 – Fêtes et Cérémonies**, ou sur tout autre compte rendu nécessaire par l'évolution de la nomenclature M57.

Pour 2026, le montant inscrit aux comptes **6234 – Réceptions** et **6232 – Fêtes et Cérémonies** s'élève à 22 905 €,

D'AUTORISER Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses de réception dans le respect des crédits budgétaires ouverts et des dispositions de la présente délibération,

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **102 votants – 102 pour – 0 contre – 0 abstention***

12) Placement financier – Ouverture d'un compte à terme

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE DÉROGER à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat de fonds disponibles dont la provenance est issue des cas prévus aux articles L1618-1 et L1618-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

D'AUTORISER le placement de la somme de 1 000 000 € résultant de la cession du Centre de Vacances « Les Crozats » situé à Uxelles,

D'AUTORISER l'ouverture d'un compte à terme permettant ce placement, selon les conditions suivantes :

1. Ce placement est autorisé en dérogation au principe de dépôt auprès de l'Etat des disponibilités des collectivités territoriales puisque provenant de l'aliénation d'éléments du patrimoine,
2. Le montant du placement s'élève à 1 000 000 €,
3. La nature du produit souscrit : le compte à terme,
4. Durée maximale du placement : 12 mois,
5. Date d'effet : à compter du 22 Septembre 2026.
6. Ce placement peut être reconduit à son échéance dans les mêmes conditions.

D'AUTORISER Monsieur le Président à renouveler le placement à sa date d'échéance,

DE CHARGER Monsieur le Président à procéder au placement de ce fonds dans les conditions définies ci-dessus,

DE CHARGER Monsieur le Président à mettre en œuvre les dispositions de cette délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **102 votants – 102 pour – 0 contre – 0 abstention***

10

13) MAISON POUR TOUS - Coopérative immobilière du Jura - Souscription de parts sociales

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER la souscription de parts sociales à la Maison Pour Tous – Coopérative Immobilière du Jura, pour un montant total de 94 099,39 €,

D'AUTORISER le versement des fonds correspondants dans les conditions prévues par les statuts de la coopérative,

DE DÉSIGNER Madame Catherine SCHAEFFER en qualité de représentant de Terre d'Émeraude Communauté auprès de la Maison Pour Tous – Coopérative Immobilière du Jura, avec faculté de participer aux assemblées générales et d'y exercer les droits attachés aux parts sociales détenues par la collectivité ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **102 votants – 102 pour – 0 contre – 0 abstention***

14) Budget Principal – Décision modificative n°1

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE VOTER la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous et référencée dans la décision modificative n°1,

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60611 - Fournitures non stockables - Eau et assainissement	- €	7 000,00 €	- €	- €
D-611 - Contrats de prestations de services	- €	6 600,00 €	- €	- €
D-6283 - Frais de nettoyage des locaux	- €	4 000,00 €		
TOTAL D 011 - Charges à caractère général	- €	17 600,00 €	- €	- €
D-023 - Virement à la section d'investissement	- €	94 207,00 €	- €	- €
TOTAL D 023 - Virement à la section d'investissement	- €	94 207,00 €	- €	- €
D-65748 - Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	- €	17 000,00 €	- €	- €
TOTAL D 65 - Autres charges de gestion courante	- €	17 000,00 €	- €	- €
D-673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- €	70 000,00 €	- €	- €
TOTAL D 67 - Charges spécifiques	- €	70 000,00 €	- €	- €
D-6815 - Dot. aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	2 000 000,00 €	- €	- €	- €
TOTAL D 68 - Dotations aux provisions et dépréciations	2 000 000,00 €	- €	- €	- €
R-73221 - Fonds de péréquation des ressources com. et interco.	- €	- €	- €	16 032,00 €
TOTAL R 73 - Impôts et taxes	- €	- €	- €	16 032,00 €
R-73133 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	- €	- €	- €	33 540,00 €
TOTAL R 731 - Fiscalité locale	- €	- €	- €	33 540,00 €
R-741124 - Dotation d'intercommunalité des EPCI	- €	- €	- €	125 347,00 €
R-741126 - Dotation de compensation des EPCI	- €	- €	18 612,00 €	- €
R-74718 - Participations Etat - Autres	- €	- €	- €	10 000,00 €
R-7473 - Participation département	- €	- €	2 706,00 €	- €
TOTAL R 74 - Dotations et participations	- €	- €	21 318,00 €	135 347,00 €
R-7688 - Autres produits financiers	- €	- €	- €	18 700,00 €
TOTAL R 76 - Produits financiers	- €	- €	- €	18 700,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 000 000,00 €	198 807,00 €	21 318,00 €	203 619,00 €
	-1 801 193,00		182 301,00	
		-1 618 892,00		
INVESTISSEMENT				
D-1676 - Dettes envers locataires-acquéreurs	- €	23 300,00 €	- €	- €
TOTAL D 16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	23 300,00 €	- €	- €
D-2031 - Frais d'études	- €	14 900,00 €	- €	- €
D-2051 - Concessions et droits similaires	- €	1 250,00 €	- €	- €
TOTAL D 20 - Immobilisations incorporelles	- €	16 150,00 €	- €	- €
D-204182 - Subv. org. publics divers - Bâtiments et installations	- €	250 000,00 €	- €	- €
TOTAL D 204 - Subventions d'équipement versées	- €	250 000,00 €	- €	- €
D-2128 - Autres agencements et aménagements	- €	11 844,00 €	- €	- €
D-21351 - Installations générales ... des constructions et bâtiments publics	- €	215 200,00 €	- €	- €
D-2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	- €	2 300,00 €	- €	- €
D-21611 - Biens historiques et culturels immobiliers : biens sous-jacents	1 250,00 €	- €	- €	- €
D-21838 - Autre matériel informatique	- €	5 000,00 €	- €	- €
D-21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	- €	28 700,00 €	- €	- €
D-2188 - Autres immobilisations corporelles	- €	10 000,00 €	- €	- €
TOTAL D 21 - Immobilisations corporelles	1 250,00 €	273 044,00 €	- €	- €
D-2312 - Agencements et aménagements de terrains (en cours)	- €	3 755,00 €	- €	- €
D-2313 - Constructions (en cours)	- €	34 000,00 €	- €	- €
TOTAL D 23 - Immobilisations en cours	- €	37 755,00 €	- €	- €
D-2731 - Comptes de placements	1 300 000,00 €	- €	- €	- €
TOTAL D 27 -Autres immobilisations financières	1 300 000,00 €	- €	- €	- €
R-021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	94 207,00 €
TOTAL R 021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	94 207,00 €
R-1322 - Subventions non transférables - Région	- €	- €	- €	382 761,00 €
R-13361 - Fonds d'équip. - DETR	- €	- €	- €	122 031,00 €
TOTAL R 13 - Subventions d'équipement	- €	- €	- €	504 792,00 €
R-2731 - Comptes de placements	- €	- €	1 300 000,00 €	- €
TOTAL R 27 -Autres immobilisations financières	- €	- €	1 300 000,00 €	- €
TOTAL INVESTISSEMENT	1 301 250,00 €	600 249,00 €	1 300 000,00 €	598 999,00 €
	-701 001,00		-701 001,00	
		0,00		
TOTAL GÉNÉRAL	-2 502 194,00		-518 700,00	
		-1 983 494,00		

D'APPROUVER la décision modificative N°1 (DM N°1) de l'exercice 2026 du budget principal, qui fait apparaître un excédent en fonctionnement et un équilibre réel en investissement :

- Fonctionnement :
 - Dépenses = - 1 801 193,00 €
 - Recettes = 182 301,00 €
 - Excédent = 1 983 494,00 €
- Investissement :
 - Dépenses = - 701 001,00 €
 - Recettes = - 701 001,00 €

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **102 votants – 102 pour – 0 contre – 0 abstention***

15) Plan pluriannuel des actions et travaux sur bâtiments suite à audit énergétique

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

12

DE CRÉER une Autorisation de Programme N°1, intitulée :

« Plan pluriannuel des actions et travaux sur bâtiments suite à audit énergétique »,

D'APPROUVER la répartition des Crédits de Paiement comme suit :

Exercice	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total AP
Crédits de Paiement	120 000 €	1 892 196 €	1 785 827 €	543 459 €	761 521 €	3 786 504 €	8 889 507 €

D'APPROUVER l'ouverture des Crédits de Paiement sur l'exercice 2026, d'un montant de 120 000 €, par leur inscription dans la décision modificative n°1,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **102 votants – 102 pour – 0 contre – 0 abstention***

16) VOUGLANS – Approbation de la convention de valorisation du domaine public fluvial de la retenue de Vouglans

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les termes de la convention de valorisation du domaine public fluvial de la retenue de Vouglans conclue entre l'État et Terre d'Émeraude Communauté,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;

DE CHARGER Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **102 votants – 102 pour – 0 contre – 0 abstention***

17) Attribution d'une subvention d'équipement au budget de la régie de Vouglans

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'ATTRIBUER au budget de la régie de Vouglans, une subvention d'équipement d'un montant de 250 000 € destinée à financer les opérations d'investissement précitées,

DE PRÉCISER que les immobilisations financées demeurent la propriété de Terre d'Émeraude Communauté et sont affectées à la régie conformément aux dispositions applicables aux régies dotées de la seule autonomie financière,

13

DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits :

- au budget principal de Terre d'Émeraude Communauté, en dépenses d'investissement,
- au budget de la régie de Vouglans, en recettes d'investissement.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **102 votants – 102 pour – 0 contre – 0 abstention***

18) FONDS DE CONCOURS - Attribution de fonds de concours d'investissement 2026 aux communes

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER conformément au règlement adopté, et aux arbitrages de la commission Appui Territorial, les attributions des fonds de concours d'investissement aux communes, suivantes :

	Réception de la demande	Commune	Projet	Montant total du projet HT	Montant du fonds de concours attribué

1	01/09/2025	Chancia	Rénovation de la chapelle	110 000,00 €	10 000,00 €
2	01/09/2025	Bonlieu	Travaux voirie imposés par l'utilisation du camion de ramassage des ordures ménagères	15 099,00 €	7 550,00 €
3	17/09/2025	Vaux-Les-Saint-Claude	Rénovation de l'accès au cimetière	10 000,00 €	5 000,00 €
4	29/09/2025	Val Suran	Installation de jeux d'enfants	30 876,00 €	10 000,00 €
5	07/10/2025	Condes	Travaux de remplacement d'un ouvrage sous voirie	83 611,00 €	10 000,00 €
6	14/11/2025	Denezières	Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	40 405,00 €	6 061,00 €
7	17/11/2025	Etival	Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	42 132,00 €	6 320,00 €
8	25/11/2025	Mesnois	Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	39 879,00 €	5 981,00 €
9	27/11/2025	Valzin en Petite Montagne	Réhabilitation du réseau d'eau pluviale	165 000,00 e	10 000,00 €
10	08/12/2025	Broissia	Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	94 903,00 €	10 000,00 €
11	10/12/2025	Thoirette	Travaux d'aménagement de voirie, Montée des fontaines, Place Xavier Bichat et Route de Bourg	290 235,00 €	10 000,00 €
12	12/12/2025	Cogna	Travaux de sécurité routière	11 650,00 €	2 913,00 €
13	19/12/2025	Montrevel	Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	77 000,00 €	10 000,00 €
14	22/12/2025	Andelot Morval	Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	71 000,00 €	10 000,00 €
15	22/12/2025	Boissia	Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	115 752,00 €	10 000,00 €
16	23/12/2025	Arinthod	Travaux au stade de football	14 511,00 €	5 079,00 €
17	23/12/2025	Cressia	Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	76 000,00 €	10 000,00 €
18	14/01/2026	St Maurice Crillat	Rénovation des enrobés de voiries, Impasses de la Léchère et du Four	21 667,00 €	8 667,00 €
19	23/02/2026	Marnézia	Rénovation d'une ancienne fromagerie en espace de stockage et en logement locatif (financement	396 450,00 €	10 000,00 €

			<u>uniquement sur la partie espace de stockage)</u>		
20	03/02/2026	Sarrogna	Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	29 797,00 €	8 194,00 €
21	26/03/2026	Dompierre-sur-Mont	Création d'un city stade	38 865,00 €	10 000,00 €
22	30/03/2026	La Chailleuse	Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	68 360,00 €	10 000,00 €
23	30/03/2026	Orgelet	Travaux d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire	125 629,00 €	10 000,00 €
24	16/06/2026	Saint-Maur	Restauration d'un puits	9 215,00 €	3 679,00 €
25	22/07/2026	Charcier	Réfection du chemin communal de Pellier	8 760,00 €	4 380,00 €
26	13/08/2026	Châtillon	Travaux sur la voirie RD 151 à la voie communale n°6	5 175,00 €	2 587,00 €
27	19/08/2026	La Boissière	Travaux de sécurisation des voies communales VC n°2 et n°3	24 378,00 €	10 000,00 €
28	25/08/2026	Charézier	Aménagement de la salle communale : accessibilité PMR, amélioration énergétique	58 751,00 €	10 000,00 €
29	27/08/2026	Ecrille	Travaux de sécurisation et de mise en valeur de l'église Saint-Eloi	19 962,00 €	9 981,00 €
	Total des fonds de concours attribués				236 392,00 €

Des conventions d'attribution de ces fonds de concours d'investissement seront rédigées et signées avec chaque commune.

Le montant de ces fonds de concours d'investissement sera révisé selon le plan de financement définitif de réalisation des travaux.

Les crédits de ces fonds de concours sont inscrits au budget principal en section d'investissement au compte 2041412.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

Il est précisé que chaque Maire de la commune attributaire d'un fonds de concours ne prend pas part au vote pour le fonds de concours attribué à sa commune.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 102 votants – 102 pour – 0 contre – 0 abstention

19) FONDS DE CONCOURS – Règlement d'attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

LE PRÉSIDENT PROPOSE

D'APPROUVER le règlement d'attribution de fonds de concours d'investissement aux communes,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette décision

La proposition est mise au vote :

Résultats : 102 votants – 102 pour – 0 contre – 0 abstention

20) Attribution d'un fonds de concours d'investissement exceptionnel à la commune de Bonlieu – Aménagement du chemin d'accès au Saut Girard sur le site des Cascades

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours d'investissement à la commune de Bonlieu d'un montant de 30 000,00 € pour son projet de travaux d'aménagement du chemin d'accès au saut Girard sur le site des Cascades, dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 44 812 € HT, Les crédits de ce fonds de concours sont inscrits au budget principal en section d'investissement au compte 2041412.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

Constatant que : Dominique GRILLET ne prend pas part au vote

La proposition est mise au vote :

Résultats : 101 votants – 101 pour – 0 contre – 0 abstention

21) Attribution d'un fonds de concours d'investissement exceptionnel à la commune de Doucier – Aménagement de la traversée de Doucier et du Hameau de Collondon

LE PRÉSIDENT PROPOSE

D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours d'investissement à la commune de Doucier d'un montant de 57 026,00 € pour son projet d'aménagement de la traversée de Doucier et du hameau de Collondon, dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 061 248,18 € HT, Les crédits de ce fonds de concours sont inscrits au budget principal en section d'investissement au compte 2041412.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

Constatant que : Nathalie ROUX ne prend pas part au vote

La proposition est mise au vote :

Résultats : 101 votants – 101 pour – 0 contre – 0 abstention

22) Attribution d'un fonds de concours d'investissement exceptionnel à la commune de Ménétrux-en-Joux – Travaux de mise en conformité de la Défense Contre l'Incendie (DECI)

LE PRÉSIDENT PROPOSE

D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours d'investissement à la commune de Ménétrux-en-Joux d'un montant de 14 390,03 € pour son projet de travaux de mise en conformité de la Défense contre l'Incendie (DECI), dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 95 933,51 € HT, Les crédits de ce fonds de concours sont inscrits au budget principal en section d'investissement au compte 2041412.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

Constatant que : Thierry ROZE ne prend pas part au vote

La proposition est mise au vote :

Résultats : **101 votants – 101 pour – 0 contre – 0 abstention**

23) Budget Annexe Assainissement - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Collège de Clairvaux les Lacs

LE PRÉSIDENT PROPOSE

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 020,11 € au profit du Collège de Clairvaux-les-Lacs afin de participer à la prise en charge des conséquences financières de la fuite d'eau constatée sur l'établissement,

DE DIRE que cette dépense sera imputée sur les crédits prévus au budget annexe Assainissement de Terre d'Émeraude Communauté, compte 678,

PRÉCISE que le versement de cette subvention interviendra sur production d'un relevé d'identité bancaire et de la facture d'eau concernée,

17

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : **102 votants – 102 pour – 0 contre – 0 abstention**

24) ASSAINISSEMENT – Acquisition du réseau de transit et du poste de refoulement situés sur la commune de Fontenu collectant les eaux usées de Saffloz, de Fontenu et du domaine de Chalain

LE PRÉSIDENT PROPOSE

D'APPROUVER l'acquisition du réseau de transit collectant les eaux usées de Saffloz, de Fontenu et du domaine de Chalain ainsi que le poste de refoulement qui seront prochainement créés.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'acte de cession à l'euro symbolique et tout autre document relatif à ce dossier.

La proposition est mise au vote :

Résultats : **102 votants – 102 pour – 0 contre – 0 abstention**

25) : ASSAINISSEMENT – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services Publics 2025

LE PRÉSIDENT PROPOSE

D'APPROUVER les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'Assainissement.

DE CHARGER Monsieur le Président de transmettre les documents aux communes.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 102 votants – 102 pour – 0 contre - 0 abstention

26) Création d'une régie d'assainissement à simple autonomie financière

LE PRÉSIDENT PROPOSE

- de constituer une régie à simple autonomie financière pour l'exercice de la compétence assainissement
- de nommer la régie : Terre d'Émeraude Assainissement,
- de fixer la date de création de la régie au 1^{er} octobre 2026,
- d'adopter les statuts annexés à la présente délibération,
- de dire que, par application de l'article R2221-64 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Communautaire ne se réserve pas de pouvoirs de décision en dehors de ceux fixés par l'article R2221-72 du CGCT et rappelés à l'article 11 des statuts,
- de définir la dotation initiale comme telle : le montant de la dotation initiale de la régie correspond :
 - à la valeur nette des biens, évalués à leur valeur vénale (transfert des immobilisations) ;
 - aux créances et éventuels apports financiers transférés par la collectivité, déduction faite des dettes reprises par la régie.

Cette dotation pourra être complétée par des apports ultérieurs, des dons, des subventions ou des réserves.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 102 votants – 102 pour – 0 contre - 0 abstention

18

27) Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de Terre d'Émeraude Assainissement

LE PRÉSIDENT PROPOSE

DE DÉSIGNER pour siéger au conseil d'exploitation la liste des membres suivante :

		NOM	Prénom	Commune
VP	1	GIROD	Franck	ECRILLE
DÉLÉGUÉS COMMUNAU	2	LAMBERT	David	JEURRE
	3	BOUILLIER	Jean-Charles	BLYE
	4	LANIS	Yves	ORGELET
	5	GUERIN	Jean-Luc	PIMORIN

	6	HALBOURG	Bertrand	NANCUISE
	7	GIROD	Pascal	ARINTHOD
	8	COLIN	Benoît	MOIRANS EN MONTAGNE
	9	DEVAUX	Catherine	PATORNAY
	10	BELPERRON	Pierre-Rémy	LA CHAILLEUSE
	11	BONDIER	Jean-Robert	VILLARDS D'HERIA
	12	MILLET	Michel	SAUGEOT
	13	BARNOUX	Laurent	CHANCIA
CONSEILLERS MUNICIPAUX	14	HUGUES	Estevan	CERNON
	15	ROCHE	Pierre	CHARCIER
	16	RECOLET	Serge	DOUCIER
	17	GONNOD	Julie	GIGNY
	18	CHEVASSUS	Didier	POIDS DE FIOLE
	19	CRUBELLIER	Yves	MONTREVEL
	20	UDIN	Romane	VAUX LES SAINT CLAUDE
	21	MONTERO	Clément	CHAREZIER
	22	MICHAUD	Gérard	ARINTHOD
	23	PARIS	Jacques	HAUTECOUR

La proposition est mise au vote :

Résultats : **102 votants – 102 pour – 0 contre – 0 abstention**

28) Nomination du Directeur de Terre d'Émeraude Assainissement

19

LE PRÉSIDENT PROPOSE

LE PRÉSIDENT DE NOMMER M. Yoann SEIGNEURET, actuel responsable du service assainissement de Terre d'Émeraude Communauté, directeur de Terre d'Émeraude Assainissement.

La proposition est mise au vote :

Résultats : **102 votants – 102 pour – 0 contre – 0 abstention**

29) AIDE à l'IMMOBILIER d'ENTREPRISE - Attribution de subvention à la Société JURA EVASION

LE PRÉSIDENT PROPOSE

LE PRÉSIDENT D'OCTROYER une aide de 10 000 € à la SARL JURA EVASION, représentée par M. Quentin GIROD cogérant, domicilié 4 Rue des Cyclamens à 39270 ECRILLE au titre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2026.

DE CHARGER Monsieur le Président ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Constatant que : Franck GIROD ne prend pas part au vote
(ni au titre de procuration donnée par GUERIN Jean Luc)

La proposition est mise au vote :
Résultats : 100 votants – 100 pour – 0 contre - 0 abstention

30) SUBVENTION – attribution d'une aide exceptionnelle au Comice Agricole de la Petite Montagne

LE PRÉSIDENT PROPOSE

DE VERSER une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€ à l'Association du Comice de la Petite Montagne pour son événement 2026,

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2026,

DE CHARGER Monsieur le Président de la signature de tous les documents permettant la mise en œuvre de cette opération ainsi que tout avenant.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 102 votants – 102 pour – 0 contre - 0 abstention

31) DOMAINES ET PATRIMOINE - Cession des parcelles ZB192 et ZB194 au profit de la commune de LAVANCIA sur la ZAE de LAVANCIA EPERCY

LE PRÉSIDENT PROPOSE

DE CÉDER à la commune de Lavancia-Epercy les parcelles cadastrées section ZB 0192 d'une superficie de 124 m² et ZB 0194 d'une superficie de 155 m² soit un total de 279 m² au prix de 10,00 € HT le m².

20

DE DIRE que les recettes seront inscrites au budget 2026,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou un de ses représentants désigné par procuration à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Bernard JAILLET et Christophe RODIA ne prennent pas part au vote

La proposition est mise au vote :
Résultats : 100 votants – 100 pour – 0 contre - 0 abstention

32) DOMAINES ET PATRIMOINE - Cession de la parcelle ZB 264 au profit de la société FONCIERE CHABRIERES

LE PRÉSIDENT PROPOSE

DE CÉDER à la société FONCIERE CHABRIERES une emprise foncière d'une superficie de 94 m², à détacher de la parcelle cadastrée section ZB n°264, conformément au procès-verbal de bornage et au plan de division annexé à la présente délibération, au prix de 1000 HT compatible avec l'instance des domaines.

DE DIRE que les recettes seront inscrites au budget 2026,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou un de ses représentants délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 102 votants – 102 pour – 0 contre – 0 abstention

33) CTDCEAC - Approbation de la convention liant la Direction Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne Franche Comté et Terre d'Émeraude Communauté

LE PRÉSIDENT PROPOSE

D'APPROUVER les termes de la convention liant la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche Comté et Terre d'Émeraude Communauté,

DE DIRE que les recettes seront inscrites au budget 2026,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer cette convention relative à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant après avis du bureau communautaire.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 102 votants – 102 pour – 0 contre – 0 abstention

34) ORDURES MENAGERES – Non exonération des locaux à usage industriel et de locaux commerciaux pour l'année 2027

LE PRÉSIDENT PROPOSE

De NE PAS EXONERER de TEOM, les locaux à usages industriels et locaux commerciaux énoncés dans l'annexe ci jointe et qui ne bénéficient pas du service de collecte en faisant appel à des organismes privés.

DE PRÉCISER que la question fera l'objet d'une nouvelle décision dès lors que la Communauté de Communes se sera prononcée en faveur de l'application de la taxe ou de la redevance sur l'ensemble du territoire.

DE CHARGER Monsieur le Président de notifier cette décision aux Services Préfectoraux, aux Services Fiscaux et au SICTOM du Haut Jura.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 102 votants – 102 pour – 0 contre – 0 abstention

35) ORDURES MENAGERES – Rapports Annuels sur le Prix et la Qualité de la collecte et le traitement des déchets – Année 2025

LE PRÉSIDENT PROPOSE

D'APPROUVER l'ensemble des rapports d'activités et de prix de qualité de service pour l'année 2025

DE CHARGER Monsieur le Président de transmettre les documents aux communes

La proposition est mise au vote :
Résultats : 102 votants – 102 pour – 0 contre – 0 abstention

36) ORDURES MENAGERES – Contrat de financement Leko – Acquisition de bacs déchets recyclables

LE PRÉSIDENT PROPOSE

DE PRENDRE ACTE du projet retenu par Léko présenté par le service Ordures Ménagères dans le cadre de l'Appel à projets pour l'acquisition de bacs déchets recyclables.

D'APPROUVER le plan de financement de l'opération.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le contrat de financement joint en annexe.

DE CHARGER Monsieur le Vice-Président en charge des déchets, M. Jean-Yves BUCHOT, de suivre le dossier.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 102 votants – 102 pour – 0 contre – 0 abstention

37) BELLECCIN - Autorisation de défrichage du projet d'extension du parking de la plage.

LE PRÉSIDENT PROPOSE

DE SOLLICITER l'autorisation de défrichage sur l'emprise du chantier d'extension du parking de la plage de Bellecin.

D'AUTORISER Monsieur le président à signer la demande d'autorisation et tout document utile à son instruction.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 102 votants – 102 pour – 0 contre – 0 abstention

38) « Prise en charge financière des frais de location d'une salle de cours au centre de Bellecin dans le cadre du projet "Savoir nager" – SIVOS de La Vassière »

LE PRÉSIDENT PROPOSE

D'APPROUVER le principe de la prise en charge financière par Terre d'Émeraude Communauté des frais de location de la salle de cours au centre de Bellecin supportés par le SIVOS de La Vassière dans le cadre du projet « Savoir nager ».

DE DIRE que le remboursement interviendra sur présentation par le SIVOS de La Vassière des factures et justificatifs correspondants.

DE DIRE que cette proposition pourra s'appliquer à l'ensemble des groupes scolaires du territoire qui ne relèvent pas de la compétence directe de Terre d'Émeraude Communauté et qui organiseront les séances « du savoir nager » à la journée sur Bellecin.

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de Terre d'Émeraude Communauté.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 102 votants – 102 pour – 0 contre – 0 abstention

39) POLICE INTERCOMMUNALE – Convention de coordination entre la Police Intercommunale et les Forces de Sécurité de l'Etat

LE PRÉSIDENT PROPOSE

DE PRENDRE ACTE de la nécessité de signer une convention de coordination entre la Police Intercommunale et les forces de sécurité de l'Etat compte tenu de l'effectif de la police intercommunale ;

D'APPROUVER les termes de la convention de coordination jointe à la présente délibération ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout avenant après avis du Bureau Communautaire.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **102 votants – 102 pour** – 0 contre - 0 abstention*

40) Police Intercommunale - Convention de Mise à Disposition des Agents du Service de Police Intercommunale

LE PRÉSIDENT PROPOSE

D'APPROUVER les termes de la convention à intervenir entre T.E.C. et les communes qui ont décidé de bénéficier du service de Police Intercommunale ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention.

23

DE CHARGER Monsieur le Président de la mise en œuvre de ladite convention.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **102 votants – 102 pour** – 0 contre - 0 abstention*

Fin de séance : 21h36